



**SAINT-JEAN
DE BRAYE**

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Publié le 06/04/2023

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune de Saint-Jean de Braye

ARRETE N° PM2023_0055
Réglementant la fermeture du parking
Gymnase Marcel JORIOT à Saint-Jean de Braye.

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Considérant l'organisation du loto par l'association « APE PAUL LANGEVIN » sise 214 rue de Frédeville à Saint-Jean de Braye, au gymnase Marcel Joriot situé rue du Pont Bordeau à Saint-Jean de Braye.

Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement des véhicules pour des raisons de sécurité et de bon déroulement de la manifestation.

ARRETE

Article 1 : Le dimanche 14 mai 2023, de 10h00 à 22h00, le parking du gymnase Marcel Joriot à Saint-Jean de Braye sera fermé, sauf pour le stationnement des véhicules autorisés.(appartenant aux personnes à mobilité réduite, organisateurs et aux secours)

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le Centre Technique Municipal.

Article 3 : Les véhicules en stationnement illicite seront évacués en application de l'article R 417-10 du code de la route. À ce titre une procédure de mise en fourrière ou de déplacement pourra être déclenchée.

Article 4 : Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 5 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés du maire. Il fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville et d'un affichage sur les lieux réservés à cet effet.

Article 6 : Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation est adressée à :

- Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Saint-Jean de Braye,
- Demandeur.

A Saint-Jean de Braye, le

30 MARS 2023

Pour le Maire - Conseillère départementale du Loiret et par délégation
L'adjoint délégué à la sécurité



Frédéric CHENEAU